

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD  
Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# BENIN

## Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

***E*ntre 2000 et 2005 l'agriculture béninoise a enregistré une croissance en dents de scie, variant entre 2 et 6%. Le taux de croissance du secteur a été plus élevé en 2001 et 2004 atteignant respectivement 6,4 et 6,3%. C'est au cours des années 2002 et 2003 que le secteur a enregistré sa plus mauvaise performance, avec des taux de croissance très bas de 2,5 et 2,2%, respectivement.**

La prédominance des productions végétales comme moteur de croissance est demeurée au cours des années 2000-2005, avec cependant une baisse sensible en 2002 et 2003 due certainement aux aléas climatiques.

Les variations enregistrées pour les sous-secteurs élevage et pêche et forêt sont révélatrices des possibilités d'amélioration existant dans ces sous-secteurs. La production animale reste encore marquée par les pratiques traditionnelles d'élevage des espèces bovines, ovines, caprines, porcines et des volailles, malgré les résultats assez

concluants des projets d'élevage moderne au cours de la dernière décennie. L'effectif des animaux d'élevage ne garantit pas une couverture complète des besoins en protéines animales, notamment en ce qui concerne la viande, le lait et les œufs. Les exportations agricoles du Bénin sont dominées par trois groupes de produits de base: le coton, les graines et fruits oléagineux (karité, graines de coton, palmiste) et les fruits comestibles (noix de cajou et ananas).

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD  
Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# BENIN

## Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : Performance récente et perspectives

**L**e but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin d'assurer que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté sont atteints.

Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sa mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique agricole commune (ECOWAP) à travers son Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). Une de ses activités principales est d'appuyer les pays dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole et d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté. La présente brochure résume les résultats liés à cette dernière composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de croissance et de réduction de pauvreté futures, au cas où elles devaient se maintenir dans le long terme;
- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à attendre en termes de changement de croissance et de réduction de la pauvreté;
- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de croissance du PDDAA pour le secteur agricole d'un taux annuel de 6 % ;
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui consiste à réduire de moitié le taux national de pauvreté d'ici à 2015 (OMDI);
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, et des dépenses publiques requises pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est présentée autour des deux questions stratégiques qui sont :

- 1) Le Bénin serait-il en route pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir ?
- 2) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs à l'horizon 2015 ?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

## LE BÉNIN EST-IL EN VOIE DE RÉALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

### Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs du PDDAA

Au Bénin la croissance moyenne entre 2003 et 2007 est de 3,8%, soit une croissance par habitant au dessous de 1%. Entre 2000 et 2005, l'agriculture béninoise a enregistré une croissance en dents de scie, variant entre 2 et 6%. Le taux de croissance du secteur a été plus élevé en 2001 et 2004 atteignant respectivement 6,4 et 6,3%. C'est au cours des années 2002 et 2003 que le secteur a enregistré sa plus mauvaise performance, avec des taux de croissance très bas de 2,5 et 2,2%, respectivement. Le taux moyen de croissance annuelle de la production

agricole par habitant, calculé sur la période 1990–2004, se situe aux environs de 2,7%.

Si les tendances récentes en matière de croissance agricole se maintenaient d'ici 2015, le Bénin aurait à faire face à :

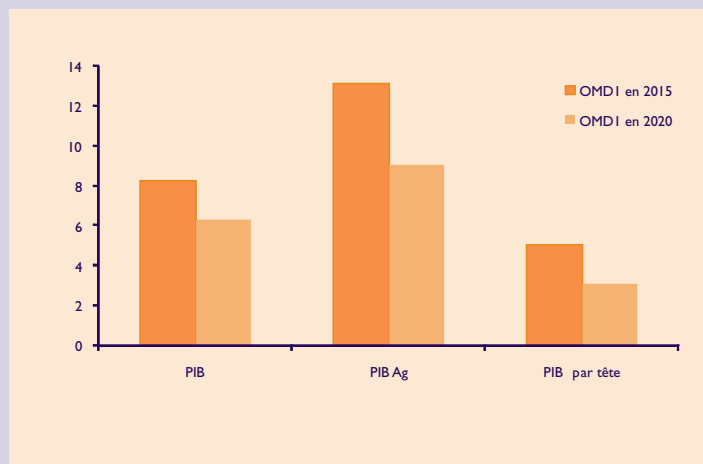
1. Une faible augmentation de la productivité totale des facteurs de l'ordre de 0,58% par an pour les cultures vivrières, 0,72% pour l'agriculture industrielle et 0,10% pour le secteur non-agricole
2. Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 1,08% par an.
3. Un taux d'extension de la main-d'œuvre agricole de 3,4% par an.

Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 4,2% l'an pour l'ensemble de l'économie globale et à 5,1% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du revenu par habitant de 1,0% (voir Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs aux taux de 6% de croissance pour le secteur agricole, tel que prévue dans le cadre de l'ECOWAP/PDDAA. Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 5,1% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% à l'horizon 2015. Au contraire, les projections dans le Graphique 2a indiquent que le taux de pauvreté en milieu rural augmenterait de presque 20% tandis que le taux pour l'ensemble du pays resterait pratiquement inchangé, si les tendances actuelles de croissance du secteur agricole se maintiennent jusqu'en 2015. Etant donné l'accroissement de la population, le nombre absolu de pauvres au Bénin devrait augmenter de 0,2 million pour tout le pays en 2015 (Graphique 3a).

Graphique 1a : Taux de croissance annuel 2007–2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel 2007–2015 selon les différents scénarios (%)



# LES STRATEGIES

## DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

### Vue d'ensemble des objectifs stratégiques gouvernementaux du secteur agricole

Suite à la définition des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) pour la période 2006–2011, et pour donner corps aux orientations stratégiques et priorités du gouvernement, le Bénin s'est doté en 2008 d'un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). L'objectif global du PSRSA, qui s'étale sur la période allant de 2008 à 2015, est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer, de façon durable, la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit de (i) améliorer la productivité et la compétitivité agricoles, (ii) garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, (iii) garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries. De plus, des plans de développement stratégiques existent pour plusieurs sous-secteurs à savoir la production végétal, élevage, et pêche et aquaculture.

Des analyses de simulations ont été faites sur la base des réalisations envisagées dans le PSRSA et les différents plans sectoriels, afin d'évaluer les chances de réalisation des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté de l'ECOWAP/PDDAA.

### Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté sous les stratégies gouvernementales

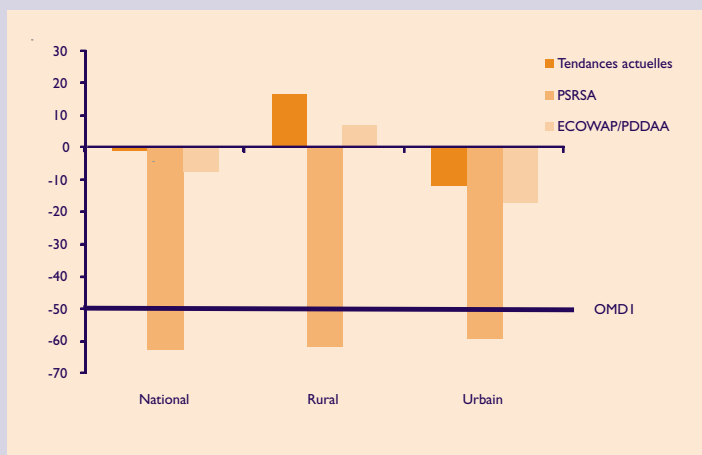
Une mise en oeuvre effective du PSRSA devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 8,9% pour le PIB global et de 14,3% pour le PIB agricole. Comme le montre le Graphique 1a, ces performances futures de croissance dans le cadre du PSRSA sont largement au-dessus du résultat enregistré sur la période 1998-2006 et de la cible de 6% telle que définie dans l'ECOWAP/PDDAA. En particulier, la mise en oeuvre du PSRSA augmenterait le PIB par capita de 5,7%. La réduction du taux de pauvreté serait de l'ordre de 63% (voir Graphique 2a). En outre, le Graphique 3a montre que le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement sous le scénario PSRSA. Par conséquent, la réduction de la pauvreté sous le scénario PSRSA permettrait au Bénin d'atteindre l'OMDI en 2015.

### Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMDI au Bénin en 2015 ou en 2020

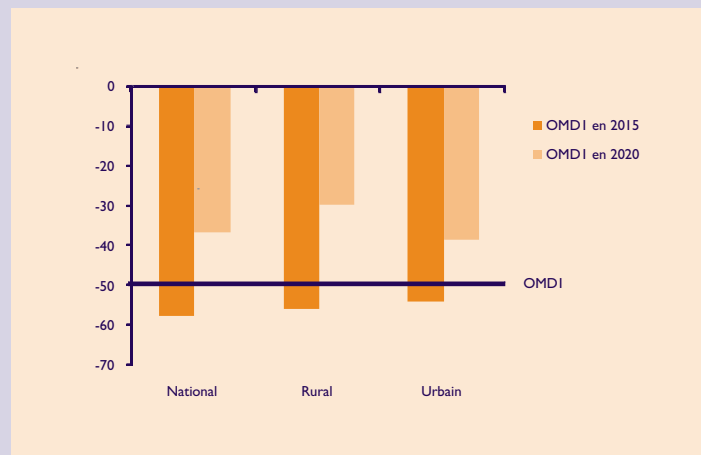
Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015, se situe à 13,1%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 5,1% (Graphique 1b). Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait considérablement de presque 1,4 million d'habitants au niveau national et plus de 1,3 million en milieu rural, malgré l'augmentation de la population au rythme de 3,2% par an pendant la même période.

Les taux de croissance ci-dessus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie béninoise. Par

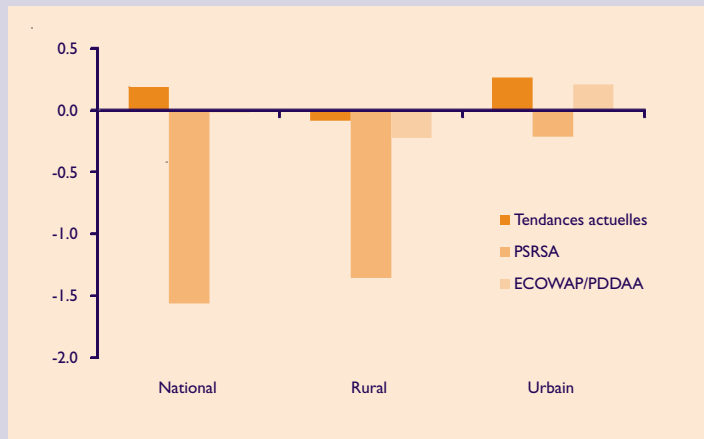
Graphique 2a : Réduction du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



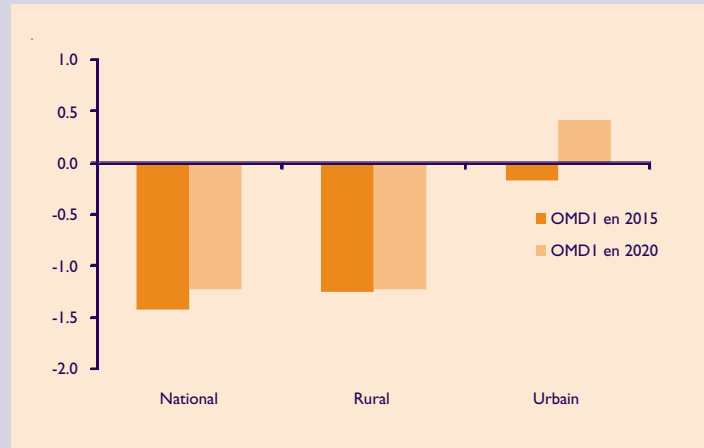
Graphique 2b : Réduction du taux de pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



**Graphique 3a : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2006 et 2015 selon les différents scenarios (Mill.)**



**Graphique 3b : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2006 et 2015 selon les différents scenarios (Mill.)**



conséquent, un autre scénario qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020 a été pris en considération. Comme le présente le Graphique 1b, ce scénario aurait requis une croissance agricole de 9,1%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 3,1%. Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 1,2 million d'habitants essentiellement en milieu rural, malgré une augmentation concomitante de la population nationale.

### Les défis de la mise en œuvre du PSRSA et de la réduction de la pauvreté au Bénin

En résumé, les résultats des différents scénarios qui ont été considérés indiquent que : (i) une continuation

des tendances actuelles de croissance au Bénin ne permettrait pas d'atteindre ni l'objectif de croissance agricole de l'ECOWAP/PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) une mise en œuvre efficace du PSRSA se traduirait par la réalisation de ces deux objectifs ; et (iii) enfin, les taux de croissance économique et agricole correspondant aux objectifs du PSRSA ou à la réalisation de l'OMDI en 2015 ou en 2020 sont extrêmement élevés comparativement au taux qui se dessinent sous les tendances actuelles

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M. Martin HOUNDONUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.

Le coton constitue la partie la plus significative de la valeur des exportations. Le Bénin possède des avantages comparatifs révélés à l'exportation pour très peu de produits (coton et produits textiles, graines oléagineuses, fruits comestibles). En effet, sur la période 1998–2004, le taux moyen d'exportation (ratio des d'exportation en valeur sur le PIB nominal) du Bénin était de 15,3% contre 30,8% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA.

Malgré son taux de croissance et sa contribution très appréciable au PIB, le secteur agricole n'a pas encore atteint la forte vitalité des économies émergentes. Le taux moyen de croissance annuelle de la production agricole par habitant, calculé sur la période 1990–2004, se situe aux environs de 2,7%. Il existe des gains de productivité à réaliser dans tous les sous-secteurs, comme le laissent entrevoir les performances des productions et des rendements des cultures. Le secteur agricole de Bénin est dominé par de petites exploitations agricoles et reste soumis aux aléas climatiques. Les revenus et la productivité agricole sont faibles et la force de travail n'est que partiellement valorisée, ce qui rend très peu compétitive la production agricole. Dépourvus de moyens financiers pendant la campagne agricole, la plupart des exploitants, en l'absence d'un système efficace d'octroi de crédits agricoles, ont très peu recours aux intrants. Avec la stabilisation de la population agricole, le Bénin atteint ainsi le maximum de son potentiel d'emblavures avec les technologies traditionnelles. Le risque d'une stabilisation de la production est grand si une révolution technologique n'intervient pas dans un bref délai, soit par la mécanisation qui permettrait d'accroître encore plus les superficies par actif agricole, soit par l'amélioration significative de la productivité par unité de surface cultivée ou plutôt par une combinaison rationnelle de ces deux facteurs.

Le niveau des dépenses totales par ménage s'élève à \$US 570 de dollars américains en moyenne pour l'ensemble du Bénin. Il est de \$US 448 environ en milieu rural béninois. La pauvreté alimentaire est endémique au Bénin, 33% au moins des ménages sont incapables de satisfaire les besoins minimaux alimentaires malgré le niveau élevé des dépenses alimentaires sur leur budget (70%). La couverture des besoins journaliers en énergie n'atteint guère les 2400 calories par jour exigés pour une vie active. Au Bénin, 37% des enfants de 6 à 59 mois souffrent de malnutrition chronique (un retard de croissance). La prévalence de l'insuffisance pondérale et de 17,3% et l'émaciation est de 4,7%. Cette forte prévalence serait liée à l'utilisation d'aliments de qualité médiocre, à la conduite inadéquate du processus de sevrage et à l'éducation nutritionnelle. Les carences en micronutriments, notamment les carences en fer et en iode, constituent des problèmes majeurs pour le Bénin. Dans les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire, la situation est plus grave encore.

Au total, l'agriculture béninoise est confrontée à cer-

taines contraintes dont les plus importantes sont (i) les difficultés d'accès au foncier; (ii) la faible maîtrise de l'eau et de l'énergie; (iii) l'enclavement des zones de production; (iv) l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures de stockage appropriées; (v) une mécanisation embryonnaire; (vi) l'incomplétude des réformes institutionnelles et organisationnelles; (vii) l'insuffisance et l'inadéquation du financement du secteur agricole.

## STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### Bénin 2025 – ALAFIA

Le Bénin a adopté sa stratégie de développement à long terme dénommée Bénin 2025-ALAFIA qui fixe les orientations de développement du pays à l'horizon 2025 et qui voudrait faire du Bénin en 2025, « un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Cette stratégie consacre une place importante au secteur agricole considéré comme un des piliers de l'économie nationale. Les stratégies de développement agricole figurent au premier plan des six options envisagées pour construire une économie forte et durable. Elles préconisent une meilleure spécialisation régionale dans la diversification de la production agricole. Cette stratégie devrait transformer le Bénin en gros exportateur de produits agricoles à l'horizon 2025.

### Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006–2011

Les Orientations Stratégiques de Développement du Bénin ont été élaborées pour la période 2006–2011. Elles identifient deux objectifs majeurs : (i) développer des pôles de croissance et (ii) réduire la pauvreté et améliorer la qualité de vie. Les OSD envisagent de promouvoir un renouveau économique par la mise en place d'un environnement institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le monde rural. Dans le secteur agricole, les OSD se fixent comme objectifs de faire du Bénin, une puissance agricole régionale, moderne, dynamique, compétitive et créatrice de richesses au moyen des actions suivantes: (i) la mécanisation adaptée aux différentes conditions agro écologiques; (ii) la maîtrise de l'eau; (iii) la promotion de la recherche et des semences améliorées; (iv) la capitalisation des informations disponibles sur les technologies améliorées de stockage/conservation et transformation des pro-

duits (végétaux, animaux, halieutiques et forestiers, etc.), (v) l'exonération des intrants et matériels agricoles des droits de douane, (vi) le développement des technologies de stockage/conservation et transformation, (vii) la création de marchés régionaux de produits agricoles, (viii) le renforcement des capacités des producteurs et des structures d'encadrement, (ix) la mobilisation de ressources pour le financement de l'agriculture à travers notamment la création d'un Fonds National de Développement Agricole (FNDA), l'élaboration d'un code des investissements agricoles et la création d'une banque agricole.

Les OSD accordent une attention particulière à l'amélioration et l'intensification de la production cotonnière confrontée à une crise persistante. L'objectif est de porter la production à 600 000 tonnes d'ici 2011. Cependant, afin de réduire la forte dépendance de l'économie du pays vis-à-vis du coton, il a été jugé opportun de promouvoir de nouvelles filières porteuses ayant un effet d'entraînement sur les différents secteurs de l'économie. Il s'agit des filières pour lesquelles le pays dispose d'un avantage compétitif, notamment l'ananas, l'anacarde, le maïs, le manioc, le riz le palmier à huile et les cultures maraîchères au titre des productions végétales, la volaille, l'aulacode, le lait et les œufs pour ce qui concerne les productions animales, les crevettes et le poisson pour les productions halieutiques etc.

## **La Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP)**

Pour relever les défis majeurs auxquels l'agriculture béninoise est confrontée au cours des dix années à venir, le document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté identifie deux axes essentiels d'intervention, présentés comme des enjeux incontournables: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole. En effet, la SCRP stipule que dans le contexte actuel de la mondialisation et de l'ouverture des marchés, le Bénin doit offrir des produits à des prix concurrentiels et s'adapter aux changements en rendant les produits accessibles aux marchés extérieurs, tout en contenant la présence massive sur les marchés intérieurs de produits étrangers de substitution à l'offre locale ; (ii) la diversification des exportations: Le Bénin doit élargir la base de ses exportations dans le marché international et dans la sous région et réduire les risques économiques liés à la monoculture.

## **La Politique Agricole Nationale (PAN)**

Les objectifs traduisant la multifonctionnalité de l'agriculture sont assignés au secteur par la PAN: (i) le renforcement de la participation du secteur au développement socio-économique du pays en contribuant au rétablissement des équilibres macro-économiques, à

la création d'emplois et à la valorisation des potentialités agro-écologiques, (ii) la contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments, (iii) le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de forte croissance démographique, aujourd'hui estimée à 3,3% par an, (iv) la diversification agricole et l'augmentation de la productivité, (v) la conservation du patrimoine écologique, (vi) l'amélioration des rapports hommes/femmes au sein des communautés rurales.

Trois grands programmes constituent l'essence majeure des actions qui ont concouru à la mise en œuvre de la PAN. Il s'agit du programme de restructuration des services agricoles, du programme de réforme de la filière cotonnière et du programme de restructuration des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER).

## **Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA)**

A la suite du programme de restructuration des services agricoles, le PSRSA s'est fixé une grande ambition. Sa vision prévoit « de faire du Bénin, une puissance agricole dynamique, compétitive, respectueuse de l'environnement et créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population ». L'objectif global est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin et à la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre du PSRSA se fera à travers quatre grands programmes opérationnels qui sous-tendent le budget programme et le Cadre de Dépenses à Moyens Terme (CDMT) du secteur agricole. Il s'agit de: (i) le programme de développement de l'agriculture, (ii) le programme de développement de l'élevage, (iii) le programme de développement de la pêche et de l'aquaculture, (iv) le programme administration et gestion du secteur agricole.

Pour leur mise en œuvre, huit axes stratégiques ont été définis : (i) rendre les semences (végétales, animales et halieutiques) de qualité accessibles, (ii) rendre les engrais et produits phytosanitaires accessibles, (iii) rendre la mécanisation adaptée accessible, (iv) faciliter l'accès au marché, (v) rendre le financement accessible (financement et mécanisme assurantiel), (vi) faciliter l'accès aux connaissances professionnelles/Innovations, (vii) formaliser l'accès au foncier et (viii) rendre les exploitations agricoles opérationnelles.

# PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU PSRSA

## Le programme de développement de l'agriculture

L'objectif global du programme de développement de l'agriculture est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population en produits végétaux et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Accroître la production de maïs pour passer de 931 599 tonnes en 2005 à 1 900 000 tonnes par an en moyenne à partir de 2011,
- (ii) Accroître la production rizicole de 72 960 tonnes actuellement à plus de 385 000 tonnes en moyenne par an à partir de 2011,
- (iii) Augmenter la production d'ananas du niveau actuel de 150 000 tonnes à plus de 600 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (iv) Porter la production de coton graine à 600 000 tonnes par an à l'horizon 2011,
- (v) Faire passer la production de noix d'anacarde de 62 281 en 2007 à plus de 70 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (vi) Faire passer la production d'huile de palme de 280 000 tonnes en 2005 à 505 000 tonnes par an d'ici à 2011,
- (vii) Couvrir à 100% les besoins nationaux en produits maraîchers à partir de 2011,
- (viii) Promouvoir l'utilisation des dérivés des produits agricoles à potentiel bioénergétique pour la satisfaction des besoins en énergie domestique,
- (ix) Garantir une gestion durable des terres.

Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants :

**Productions vivrières :** vise à mieux adapter les systèmes de production au contexte socio-économique pour accroître les niveaux des productions vivrières en réduisant les coûts de production.

**Productions d'exportation :** vise à assurer l'émergence des filières porteuses en vue d'accroître l'accès du pays aux devises.

## Le programme de développement de l'élevage

L'objectif global du programme est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales et urbaines en protéines animales et de dégager des excédents pour l'exportation. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Accroître la production de viande à partir des espèces conventionnelles et non conventionnelles en la faisant passer de 54 854 tonnes en 2007 à 92 000 tonnes en 2015 afin de réduire de 50% le déficit des besoins en viande,
- (ii) Porter la production de lait de 92 000 tonnes en 2005 à 124 000 tonnes par an à partir de 2011,
- (iii) Porter la productivité par poule pondeuse de 220 à 250 œufs par an pour réduire considérablement et supprimer progressivement les importations,
- (iv) Garantir une gestion durable des zones d'élevage.

Le programme comprend trois sous-programmes avec les objectifs suivants:

**Viande :** vise à (i) mieux adapter le mode d'élevage des animaux à cycle court (volailles, lapins, porcins, petits ruminants), des bovins, des gibiers en captivité étroite et le mini élevage non-conventionnel au contexte socio-économique pour accroître les niveaux de production de viande tout en réduisant les coûts de production, (ii) assurer l'émergence des filières viandes porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

**Lait:** vise à (i) améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations à travers l'utilisation des produits laitiers, (ii) assurer l'émergence des filières lait porteuses afin d'accroître l'accès du pays aux devises.

**Œufs:** vise à (i) accroître les niveaux de production en œufs, (ii) améliorer les niveaux de consommation en œufs, (iii) dégager des excédents pour l'exportation.

## Le programme de développement de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif global du programme est d'accroître le niveau de production halieutique nationale et d'en assurer une plus grande disponibilité sur les marchés. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- (i) Augmenter la production halieutique nationale de manière à réduire de 20% les importations de poissons congelés et de ressources halieutiques,
- (ii) Accroître le niveau d'exportation de crevettes de qualité en le faisant passer de 700 tonnes en 2006 à 900 tonnes par an à l'horizon 2015 afin d'améliorer les revenus des différentes catégories d'acteurs,
- (iii) Garantir une gestion durable des pêcheries.

Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants :

**Poisson:** vise à réduire à moins de 9 000 tonnes par an, le volume de poisson congelé importé.

**Crustacés et mollusques:** vise à faire passer le tonnage de crevettes de qualité exporté de 700 tonnes en 2005 à plus de 900 tonnes par an à l'horizon 2015.

## Le programme administration et gestion du secteur agricole

Ce programme vise à contribuer à assurer le maintien et l'accroissement de l'emploi agricole par la mise en place d'un encadrement performant et adapté aux préoccupations des producteurs et contribuer à l'augmentation du revenu des ménages agricoles. De façon spécifique, il s'agira d'améliorer l'environnement institutionnel, financier, juridique et politique de façon à créer les conditions requises pour rendre l'agriculture attrayante et compétitive. Le programme comprend deux sous-programmes avec les objectifs suivants:

**Amélioration de la gestion du secteur agricole :** Résultats attendus : (i) les capacités institutionnelles de l'administration sont renforcées (structures pérennes de coordination et d'orientation, études, ateliers/séminaires, concertations, poursuites des réformes, etc.) ; (ii) les systèmes d'analyse prospective, de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi évaluation du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) sont fonctionnels.

**Renforcement des capacités des acteurs du secteur agricole :** Résultats attendus : (i) les capacités des personnels de l'administration du secteur privé et des OPA

sont renforcées en savoir et savoir-faire, (ii) le cadre et les conditions de travail du personnel sont améliorées, (iii) les structures du MAEP sont dotées en ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement.

## LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Dans sa dimension quantitative, la stratégie nationale d'investissement dans le secteur agricole consiste à accroître les investissements au-delà de 10% des dépenses budgétaires nationales ou en tout cas à un niveau au moins supérieur à celui de 1993 qui était de 12%. Ces investissements devront s'accroître encore plus rapidement pour atteindre un niveau dépassant 20% d'ici à 2015 afin de donner une substance à l'émergence de l'économie béninoise. Dans ce cadre, les grands aménagements agricoles sont financés par le secteur public pour atteindre ce taux qui sera consolidé, afin que le secteur privé intervenant dans l'agriculture, l'élevage et la pêche puisse jouer un rôle efficace dans la construction de cette économie émergente.

Au total, les investissements dans le secteur agricole, considéré comme le moteur de l'économie nationale, représentent moins de 2% en moyenne par an du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1993 à 2006. Ce taux est inférieur à celui de la période révolutionnaire qui était au-dessus de 3% ; et il est bien loin des 10% de l'engagement des

Tableau 1 – Productions visées 2015 pour les cultures retenues dans le PSRSA

Culture	2007 (1000 mt)	2011 (1000 mt)		2007 (1000 mt)	2011 (1000 mt)
Maïs	931	1900	Coton graine	242	600
Rizicole	73	385	Noix d'anacarde	62	80
Ananas	150	600	Huile de palme	280	505

Tableau 2 – Coûts des programmes d'investissement PSRSA (milliards de FCFA)

Programme	2009–2012	2013–2015
1. Développement de l'agriculture	422	747
2. Développement de l'élevage	182	222
3. Développement de la pêche et de l'aquaculture	69	99
4. Administration et gestion du secteur agricole	85	57
<b>TOTAL</b>	<b>758</b>	<b>1125</b>

chefs d'Etat en 2003 à Maputo dans le cadre de la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD.

## Le financement privé du secteur agricole

La participation des banques au financement du secteur agricole est encore faible en lien avec la nature du tissu bancaire national. Depuis la disparition de la Banque Béninoise de Développement et de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la contribution du secteur bancaire au financement de l'agriculture est diffuse. Les financements mis en place par les banques commerciales sont plus destinés aux activités d'aval du secteur : égrenage, importation et distribution d'intrants et de façon limitée mise en place de fermes avicoles modernes. Ainsi les banques classiques sont directement impliquées dans la filière coton, offrant des lignes de crédits aux sociétés d'égrenage de coton en vue de la commercialisation du coton graine; elles accordent aussi des lignes de crédits aux sociétés d'importation et de distribution des intrants coton. Par contre, la participation directe des banques classiques au financement de l'agriculture familiale qui représente la quasi-totalité de la production agricole est insignifiante voire quasi nulle. Les institutions de crédits agricole et de micro finance essaient de pallier cette insuffisance à travers les crédits que leur accordent les banques classiques qui elles, ne sont ni adaptées ni outillées pour gérer des portefeuilles à très hauts risques et à coûts élevés de gestion que sont les crédits accordés aux exploitations familiales.

## Les organisations et institutions autonomes

L'administration dispose dans son organigramme d'institutions autonomes chargées d'assumer partiellement ou entièrement les deux séries de fonctions suivantes :

### 1) Les fonctions régaliennes

- La définition de la stratégie agricole, en mettant l'accent sur la cohérence avec la politique nationale dans les domaines impactés par le développement agricole, tels que la sécurité alimentaire, la croissance économique, la réduction de la pauvreté et la promotion des exportations ;
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La collecte et la diffusion des données de base sur le secteur agricole ;

- Le renforcement de la concertation entre les différents acteurs et partenaires à tous les niveaux, ainsi que l'appui au renforcement de leurs capacités ; et
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier, etc.

### 2) Les fonctions partagées

La fourniture des biens et services publics, en tant que fonctions partagées, porte sur les activités suivantes :

- La mise en œuvre de la recherche et la vulgarisation agricoles en partenariat avec les autres acteurs du développement agricole ;
- L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'électricité et les télécommunications ;
- L'appui institutionnel aux OPA pour l'organisation des filières agricoles, en suscitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes.
- La prospection et l'identification des opportunités d'affaires et la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
- La facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
- Le renforcement et la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.

Ces six dernières fonctions doivent être assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé.

## Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Les Organisations Paysannes (OP) ont connu un dynamisme particulier à partir des années 90 à la faveur des différents programmes qui ont accompagné la restructuration du secteur agricole. On distingue deux sortes d'organisation: celles qui sont affiliées à la filière coton, et les autres. La filière coton a été un puissant catalyseur de l'organisation des producteurs de façon pyramidale avec quatre des cinq niveaux de structuration administratives du pays: le village, la commune, le département et la nation.

Dans la dynamique de leur évolution, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) ont connu des avancées significatives. En effet, depuis 2006, sous le parrainage du MAEP, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à

obédience nationale ont créé la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-BENIN). Cette plateforme qui est un cadre de concertation plus représentatif des producteurs agricoles du Bénin est affiliée au Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles de l'Afrique (FIPA).

### Les Organisations de la Société Civile (OSC)

Avec l'émergence des OSC depuis l'avènement de la démocratie, le Bénin a connu une effervescence de mobilisation autour des enjeux de politique de développement et de gouvernance économique à travers la surveillance des politiques, l'information et la communication, le plaidoyer/lobbying, les prises de position, etc. A cet effet, les OSC s'engagent à : (i) accompagner les autres acteurs à poursuivre les dialogues sur les enjeux de politique agricole et de gouvernance économique; (ii) Informer largement l'opinion publique et les citoyens béninois sur les enjeux de politique agricole pour éviter l'enlisement du processus; (iii) Mobiliser nos forces et nos énergies, aussi bien au niveau local que national pour assurer la prise en compte de nos contributions et aider les acteurs étatiques à relever les défis de développement à tous les niveaux; (iv) Mettre en place des mécanismes de concertation et des alliances stratégiques avec les autres acteurs notamment les parlementaires et les membres du Conseil économique et social; (v) Contribuer par nos réflexions, nos actions et nos prises de position à mieux éclairer les prises de décisions concernant toutes les questions de politique agricole.

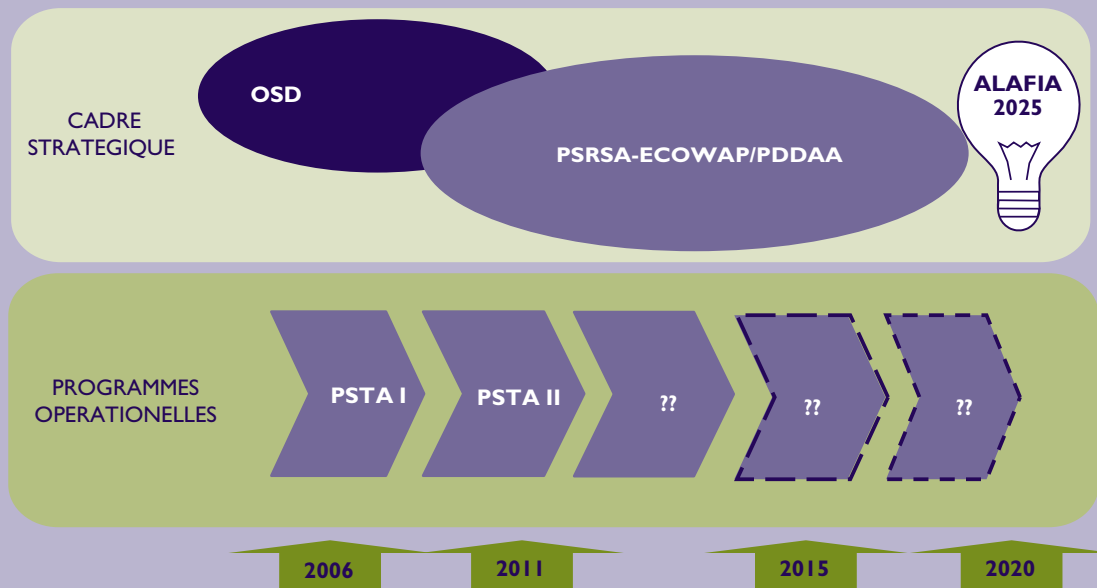
## LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU BENIN ET DE L'ECOWAP/ PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains, qui ont pris, à Maputo en 2003 l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des

Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en janvier 2005, sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans la sous-région. Il compte les cinq piliers ci-après: i) accroissement des superficies cultivables desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau; ii) amélioration des infrastructures rurales et de l'accès au marché; iii) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; iv) recherche agricole, diffusion et adoption de technologies nouvelles; v) autres domaines centrés sur les secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le PNIA qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts gouvernementales de croissance et de réduction de la pauvreté en cours par une traduction chiffrée des cinq scénarios de développement agricole: i) continuation des tendances actuelles dans le secteur; ii) atteinte des objectifs opérationnelles du PSRSA en réalisant une croissance de 15 et 10% pour l'agriculture vivrière et pour l'agriculture industrielle, respectivement; iii) réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/ PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole; iv) réalisation de l'objectif OMDI de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015; et v) réalisation de ce dernier objectif non en 2015 mais en 2020.

Graphique I : Relation entre ECOWAP/PDDAA, OSD, PSRSA et PNIA



### Définitions et Descriptions

**ALAFIA 2025:** Une stratégie nationale à long-terme (2025) qui fixe les orientations de développement.

**ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine):** Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

**OSD (Orientations Stratégiques de Développement) :** Une stratégie nationale, multisectorielle à moyen terme.

**PSRSA (Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole) :** Un plan à long terme comprenant quatre programmes pour mettre en œuvre les OSD.

**PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) :** Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

### Relations entre les programmes

**PDDAA :** Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

**ECOWAP:** Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

**OSD:** Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

**PNIA:** Traduit les priorités définies dans la OSD en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).

## REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M. Martin HOUNDONOU (229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# BENIN

## Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

**M**ettre en œuvre le *Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)* à travers l'*ECOWAP* comme *pièce maitresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans la sous-région* suppose que *l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle important comme sources principales de croissance favorable aux pauvres au niveau national et, particulièrement, rural.*

Le Bénin et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. La réussite de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles sur les niveaux de revenus et de pauvreté.

Dans le cas présent, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles dans le cadre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) permettra au gouvernement béninois de mieux cibler les options qui sont les plus susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

# CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN

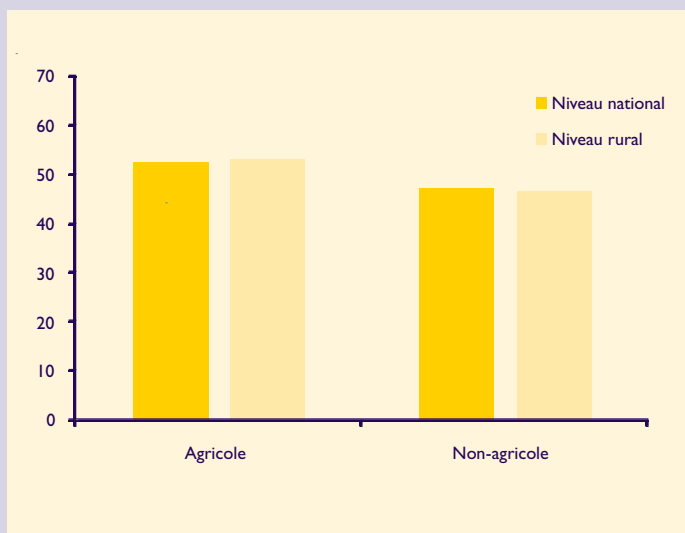
L'analyse des effets de croissancs des differents secteurs et sous-secteurs revele qu'au Bénin, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait relativement plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non-agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour plus de moitié à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

Bien que la croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement disponible pour le Bénin, une telle stratégie doit reconnaître que les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est mesurée par ses parts initiales dans le revenu et l'emploi et par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

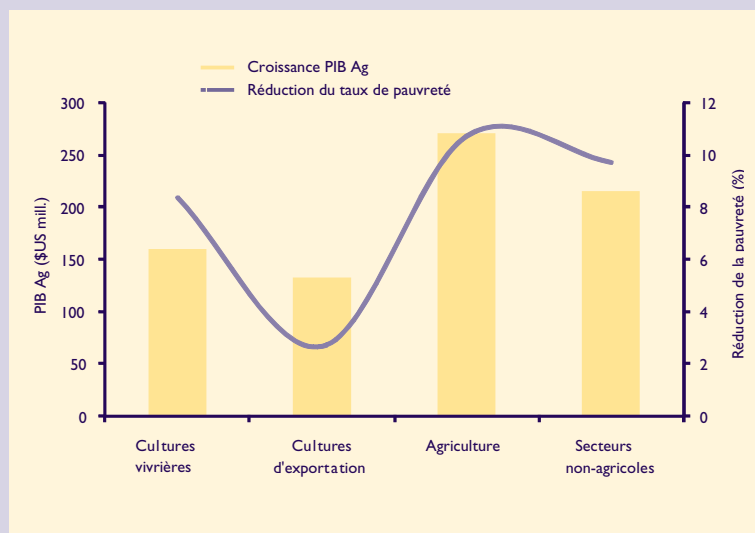
Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des différents groupes de cultures. Sur ce Graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions

au PIB agricole résultant d'une croissance annuelle additionnelle de 1% dans chaque groupe de culture. La courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur des cultures vivrières révèle la plus grande contribution aux revenus agricoles et à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015 dans ce sous-secteur générerait un revenu supplémentaire de \$US 160 millions. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 8,4%. Les contributions équivalentes des cultures de rente seraient nettement plus faibles, soient respectivement des revenus agricoles supplémentaires de \$US 133 millions et une réduction de la pauvreté de 2,7%. Il faut remarquer que la contribution du secteur agricole est plus grande que celle de l'ensemble des autres secteurs de l'économie. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble du secteur agricole augmenterait les revenus agricoles de \$US 271 millions et réduirait la pauvreté de 10,7%. Par contre, la réalisation d'une telle croissance additionnelle dans les secteurs non-agricoles limiterait les revenus supplémentaires à \$US 215 millions et la baisse correspondante du taux de pauvreté de 9,7%.

**Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)**



**Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)**



# EFFICACITE

## DES STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

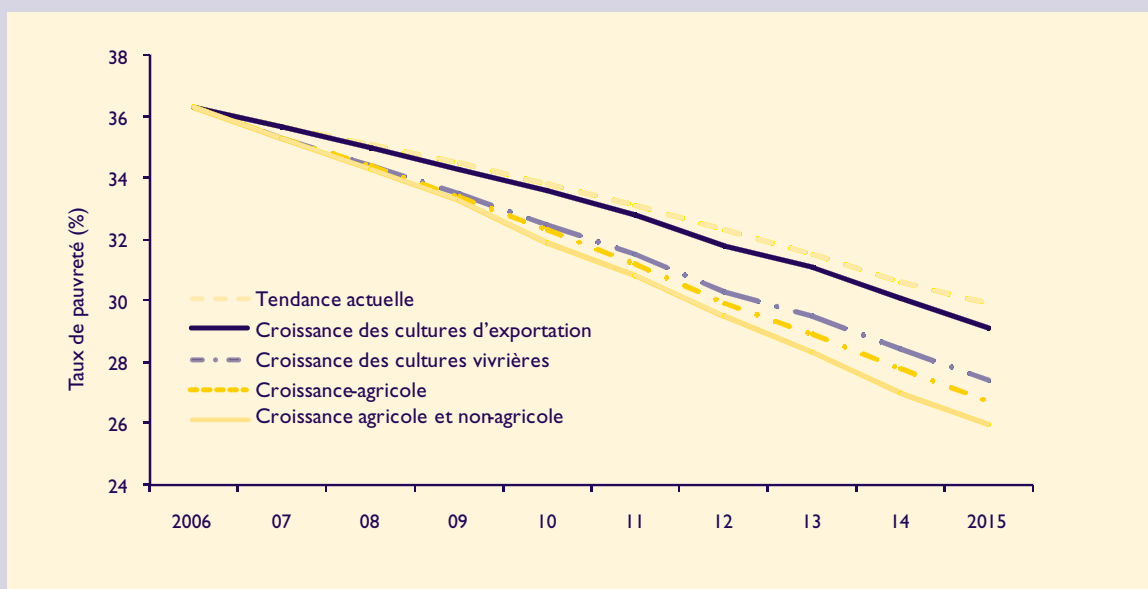
Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés sur le Graphique 3. La courbe supérieure (scénario de base) indique la baisse du taux de pauvreté sous l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie; ce qui résulterait en une réduction modeste de la pauvreté de 36,3% en 2006 à 29,9% en 2015. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme plus accéléré de réduction de la pauvreté sous une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à sa croissance de base. Le taux de pauvreté baisserait à 26,7% en 2015, soit une réduction de 3,2 points de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base. Les courbes situées entre les deux précédentes représentent la baisse supplémentaire de l'incidence de pauvreté qui serait atteinte si le Bénin choisit une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de 1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières et les cultures d'exportation. La baisse additionnelle de

l'incidence de pauvreté atteindrait 2,5 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, mais seulement 0,8 point de pourcentage dans les cas des cultures d'exportation. Ainsi, contrairement à une stratégie « vivrière », la stratégie basée sur les cultures de rente apporterait un bénéfice moins que proportionnel à l'effort de croissance qui y serait consenti. Toutefois, toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

La courbe inférieure révèle la contribution additionnelle que revêtirait une stimulation de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'une stratégie qui réussit à créer une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 3,9 points de pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 0,7 point de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non agricole largement diversifiée.

Il peut être extrêmement difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole très élevé – estimé à 13,1% – qui serait requis pour réaliser l'OMD de pauvreté en 2015 (Voir *Brochure 2: Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives*). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



indiquent que le Bénin peut faire des progrès significatifs vers cette cible de 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de l'agenda du PSRSA de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

L'analyse précédente des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre la cible de croissance de l'ECOWAP/PDDAA et à réaliser l'OMDI au Bénin:

- (i) L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.
- (ii) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de seulement 6,4 points de pourcentage à l'horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2006 pour le pays (36,3%).
- (iii) Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté moins que proportionnellement à l'effort qui y serait consenti, sauf dans le cas des cultures vivrières où la réduction de la pauvreté obtenue serait plus que proportionnelle.
- (iv) Le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU BÉNIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21300289; Cellule PNIA, M. Christophe K. T. MEDENOU (+229)95843324 et M. Martin HOUNDONOUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD  
Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# BENIN

## Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

**L**e niveau de financement nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, tels que présentés dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire:

**Performance récente et perspectives), est calculé sur la base des**

relations qui existent entre le taux de croissance du PIB agricole et le changement du taux de pauvreté d'une part, et entre le niveau de financement du secteur agricole et le taux de croissance du PIB agricole d'autre part. Ces estimations tiennent également compte du niveau de financement du secteur non-agricole ainsi que du PIB non-agricole. Les résultats indiquent qu'une croissance de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 1,25% de

l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 1,96% dans le milieu rural. Quant à la relation entre les dépenses agricoles et la croissance agricole, une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur agricole de 0,261%; Ceci est assez faible par rapport à la valeur moyenne de 0,366 % pour l'ensemble de l'Afrique.

# BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PSRSA, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Les Tableaux 1 and 2 présentent les résultats des projections des besoins en financement à long-terme pour le secteur agricole. Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est plutôt faible au Bénin comparée à la moyenne africaine. Les résultats se concentrent ainsi sur deux scénarios : un premier qui est basée sur une relation faible entre les dépenses agricoles et la croissance agricole (un scénario élasticité-faible) et un deuxième qui suppose une élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses publiques pareille à la valeur moyenne pour les pays africains (un scénario élasticité-élevée).

Une croissance agricole de 6% telle que préconisée par l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 7,9 ou 6,1% par an, selon le niveau d'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles. Ces taux sont beaucoup plus élevés que la tendance actuelle de croissance entre 2000 et 2006, qui se situe à 4,6% en moyenne (Tableau 1). Pour atteindre l'OMDI en 2015 les taux de croissance des dépenses exigés sont encore plus élevés – 22,8% pour l'élasticité faible et 17,6% pour l'élasticité élevée. Pour

l'atteinte d'OMDI en 2020 les taux de croissance des dépenses exigés sont un peu plus faibles, 13,9 et 10,7% selon, respectivement, les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée. La réalisation de l'objectif du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) nécessitera des taux de croissance annuels des dépenses agricoles de 25,5% pour l'élasticité faible et 19,7% pour l'élasticité élevée (Tableau 2).

Les taux de croissance des dépenses agricoles exigés pour financer les objectifs de la PSRSA, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMDI peuvent paraître quelque peu élevés, en particulier pour atteindre l'OMDI en 2015 et le PSRSA. Cela dit, la période couverte par les projections est relativement courte. En outre, les taux projetés paraissent plus raisonnables si l'on considère l'augmentation des dépenses globales qu'ils impliquent. Si l'on suppose que le ratio des dépenses non-agricoles par rapport au PIB non-agricole reste invariable, l'augmentation des dépenses totales est projetée à 7,4%, 3,8%, 6,6% et 5,1% pour l'élasticité faible de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles, respectivement pour le PSRSA, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et l'OMDI en 2020. Pour l'élasticité élevée, l'augmentation des dépenses totales est estimée à 5,7%, 3,7%, 5,3% et 4,5%, respectivement pour le PSRSA, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et l'OMDI en 2020.

Toutefois, le financement du PSRSA, en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, nécessitera une augmentation de la part des dépenses agricoles (budget et hors-budget) dans les dépenses publiques totales d'un taux moyen actuel de 8,6 à 29,2% pour l'élasticité faible

Tableau 1 : Croissance économique et dépenses publiques sous tendances actuelles

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance (%)
<b>PIB en milliards de FCFA</b>								
Secteur agricole	586,5	632,9	660,6	663,5	690,3	742,2	798,0	3,8
Secteur non-agricole	938,4	1029,7	1106,6	1202,0	1230,7	1324,9	1416,8	5,0
Global	1525,0	1662,7	1767,1	1865,6	1168,7	2067,1	2214,8	4,2
<b>Dépenses en milliards de FCFA</b>								
Secteur agricole	19,5	20,2	20,6	20,8	23,7	22,4	28,5	4,6
Secteur non-agricole	160,8	191,5	238,4	225,9	258,8	282,9	330,5	18,2
Totales	180,3	211,7	259,0	246,7	282,5	305,3	359,0	16,3
<b>Pourcentage (%)</b>								
Dépenses Ag/Dépenses totales	10,8	9,5	8,0	8,4	8,4	7,3	7,9	
Dépenses Ag/PIB Ag	3,3	3,2	3,1	3,1	3,4	3,0	3,6	
Dépenses totales/PIB	11,8	12,7	14,7	13,2	14,7	14,8	16,2	

ou 21,1% pour l'élasticité élevée. Pour réaliser les 6% de croissance agricole recommandés par l'ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales passera à 9,5% pour l'élasticité faible ou 8,3% pour l'élasticité élevée. Il est projeté une forte augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales – de 8,6 à 25,2% pour l'élasticité faible ou 18,6% pour l'élasticité élevée – pour réduire de moitié la pauvreté en 2015; une augmentation presque identique mais sur une période plus longue de 21,2 ou 15,3%, selon, respectivement, les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée, pour les dépenses agricoles est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté en 2020.

## MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PSRSA, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Le Graphique 1 présente la tendance des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015 sur la base de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles de 0,261%. Les barres les plus sombres représentent les dépenses annuelles requises pour atteindre l'objectif du PSRSA. Les barres moins sombres se rapportent aux niveaux des dépenses annuelles requises pour que le Bénin puisse atteindre l'objectif de l'ECOWAP/

PDDAA – réaliser une croissance agricole de 6%. Les barres les plus claires représentent les dépenses exigées pour atteindre l'objectif de l'OMDI en 2015 tandis que les barres qui continuent jusqu'en 2020 représentent les dépenses exigées pour atteindre le même objectif à 2020. Pour atteindre l'objectif du PSRSA, les dépenses doivent passer de 44,0 en 2009 à 172,0 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA, l'augmentation des dépenses exigée est plus modeste que celle du PSRSA – passant de 27,9 en 2009 à 44,1 milliards de FCFA en 2015. D'un autre côté, la réalisation de l'OMDI nécessitera une augmentation des dépenses annuelles atteignant 141,4 milliards de FCFA en 2015 et 137,4 milliards de FCFA en 2020.

Les Graphiques 2, 3, 4 et 5 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Pour se faire, nous projetons une croissance modeste du budget de l'Etat de 1% partant du niveau le plus élevé en 2000–2006 de 359 milliards de FCFA. Nous supposons également que le gouvernement aura graduellement augmenté la part des dépenses agricoles dans le budget de l'Etat en vue d'atteindre 10% (engagement de Maputo) en 2015.

Comme indiqué plus haut, le montant annuel des ressources internes ou budgétaires pour financer l'agenda du PSRSA (tous scénarios confondus, à l'exception de l'OMDI en 2020) passera de 16,3 en 2009 à 42,1 milliards de FCFA en 2015. Pour accroître la production annuelle de 15% pour l'agriculture vivrière et 10% pour l'agriculture industrielle tel que prévu par le PSRSA, le besoin en ressources externes ou hors-budget passera

Table 2 – Evolution des dépenses publiques dans le secteur agricole sous différents scénarios

	PSRSA		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité faible (0,261) <sup>1</sup>	élasticité élevée (0,366) <sup>2</sup>	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)
<b>Taux de croissance (%)</b>								
<b>PIB Ag</b>	14,4	14,4	6,0	6,0	15,3	15,3	9,3	9,3
<b>PIB Non Ag</b>	3,4	3,4	3,5	3,5	3,5	3,5	3,7	3,7
<b>PIB</b>	9,9	9,9	4,6	4,6	10,6	10,6	6,6	6,6
<b>Dépenses Ag</b>	25,5	19,7	7,9	6,1	22,8	17,6	13,9	10,7
<b>Dépenses totales</b>	7,4	5,7	3,8	3,7	6,6	5,3	5,1	4,5
<b>Dépenses Ag/</b>								
<b>Dépenses totales (%)</b>								
2015	29,2	21,1	9,5	8,3	25,2	18,6	14,4	11,5
2020							21,2	15,3
<b>Dépenses Ag/PIB Ag (%)</b>								
2015	17,2	11,1	7,5	6,5	13,3	9,1	9,9	7,6
2020							12,1	8,2
<b>Dépenses totales/PIB (%)</b>								
2015	29,0	26,1	28,6	28,2	26,8	24,7	28,0	27,1
2020							27,1	25,2

1 L'élasticité actuelle pour le Bénin

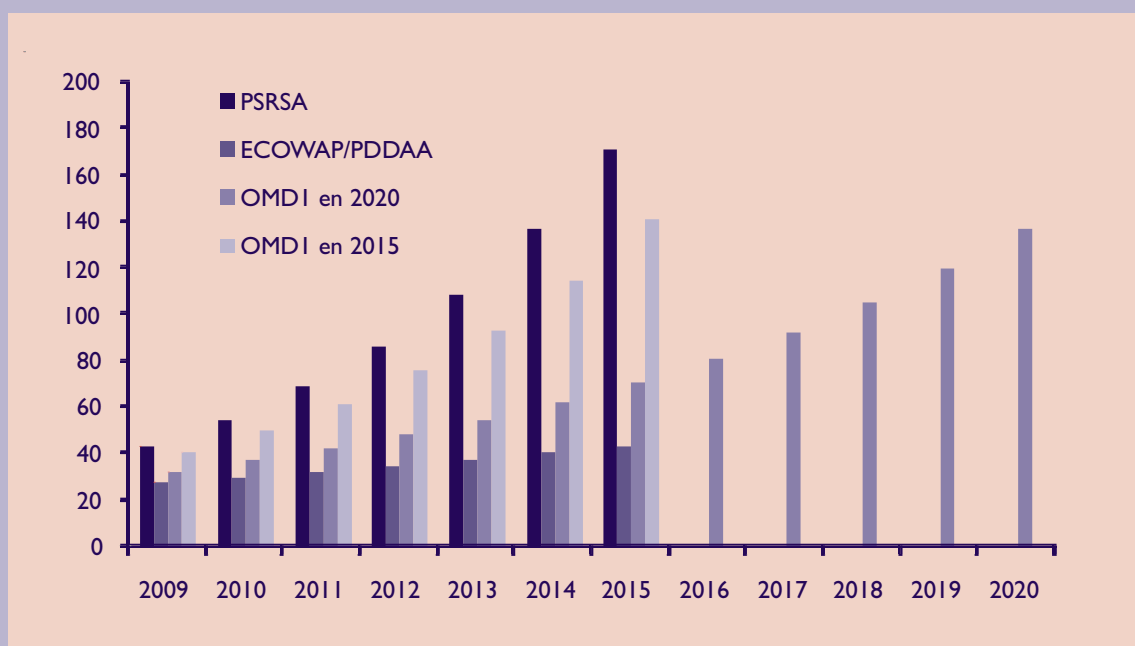
2 L'élasticité pour l'ensemble de l'Afrique

de 27,7 à 129,9 milliards de FCFA en 2015. Pour réaliser les 6% de croissance du PDDAA, les ressources externes connaîtront une baisse de 11,6 à 1,9 milliards de FCFA en 2015 si la part du budget de l'Etat allouée au secteur agricole atteignait 10% en 2015. Les ressources externes pour atteindre l'OMDI vont atteindre 99,2 milliards de FCFA en 2015 et 91,8 milliards de FCFA en 2020. La mise en œuvre réussie de l'agenda du PSRSA va contribuer à diminuer le taux de pauvreté au Bénin de 63% en 2015, comme exposé dans la Brochure 2, et permettra ainsi au Bénin d'atteindre l'OMDI. La mise en œuvre du PSRSA exige des dépenses additionnelles de l'ordre de 673,8 milliards de FCFA entre 2009 et 2015; soit une moyenne annuelle de 96,3 milliards de FCFA.

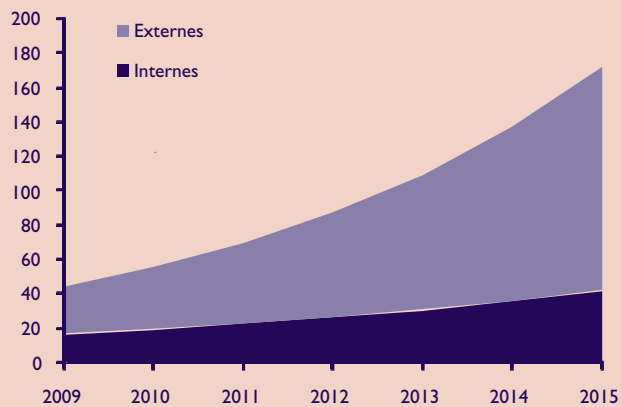
Comme signalé plus haut, les dépenses présentées dans les Graphiques 1–5 ont été estimées sur la base d'une valeur de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles au Bénin qui est de 0,261%. Cette élasticité, qui reflète le niveau actuel de

l'efficacité des efforts de développement dans le secteur agricole, est bien en deçà de la moyenne Africaine qui est de 0,366%. Toutefois, si le gouvernement béninois parvenait à mettre en œuvre des politiques et des réformes permettant d'améliorer la qualité des dépenses agricoles, et donc de progresser vers la moyenne Africaine, le niveau global des dépenses serait beaucoup moins important. Par exemple, la mise en place d'un système efficace de planification et de suivi des politiques basé sur les résultats devrait améliorer sensiblement l'impact des dépenses agricoles sur la croissance agricole et donc réduire le niveau des dépenses pour un taux de croissance déterminé. La différence entre le scénario élasticité-élevée et le scénario élasticité-faible dans le Tableau 3 ci-dessous, illustre les économies qui pourraient être réalisées en termes de dépenses agricoles si l'efficacité des actions de développement dans le secteur pouvait atteindre le niveau de la moyenne africaine.

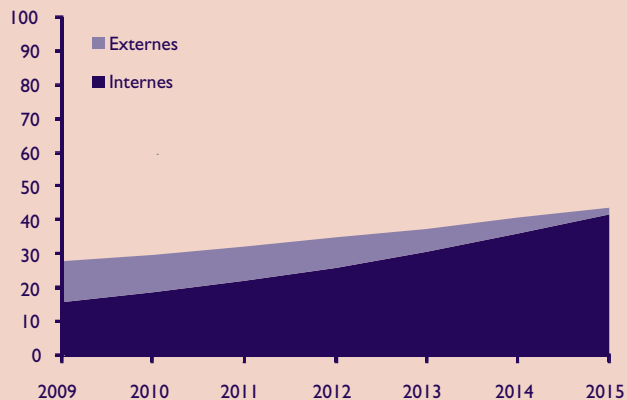
Graphique 1 : Financement requis par scénarios (milliards de FCFA)



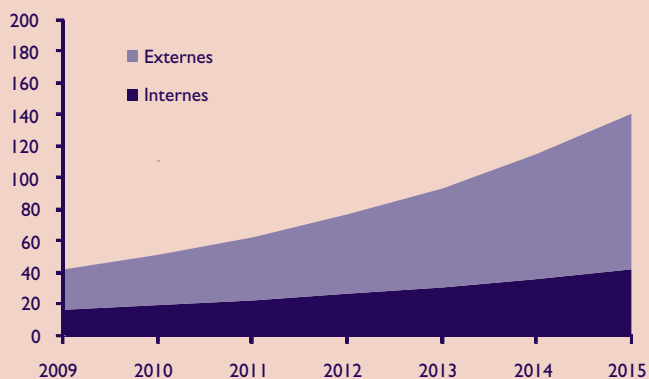
**Graphique 2 : Projections du financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif du PSRSA (milliards de FCFA)**



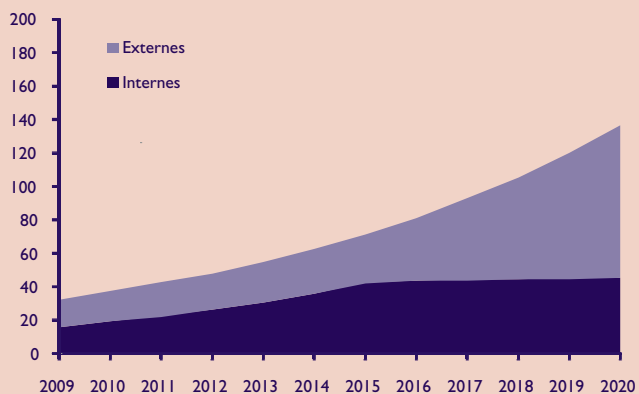
**Graphique 3 : Projections du financement requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards de FCFA)**



**Graphique 4 : Projections du financement requis à long-terme et sources de financement sous l'OMDI en 2015 (milliards de FCFA)**



**Graphique 5 : Projections du financement requis à long-terme et sources de financement sous l'OMDI en 2020 (milliards de FCFA)<sup>1</sup>**



<sup>1</sup> Nous supposons que la part des dépenses agricoles dans le budget de l'Etat va se stabiliser à 10% entre 2015 et 2020.

Tableau 3 : Evolution des dépenses publiques dans le secteur agricole sous les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée

	PSRSA		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité faible (0,261) <sup>1</sup>	élasticité élevée (0,366) <sup>2</sup>	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,261)	élasticité élevée (0,366)
2009	44	38,1	27,9	26,6	41,2	36,2	32,9	30,2
2010	55,2	45,7	30,1	28,2	50,6	42,6	37,4	33,4
2011	69,3	54,7	32,5	29,9	62,1	50,1	42,6	37
2012	87	65,4	35,1	31,7	76,3	58,9	48,5	41
2013	109,2	78,3	37,9	33,6	93,7	69,2	55,3	45,4
2014	137,1	93,7	40,8	35,7	115,1	81,4	62,9	50,2
2015	172	112,2	44,1	37,9	141,4	95,8	71,7	55,6
2016							81,6	61,6
2017							93	68,2
2018							105,9	75,5
2019							120,6	83,6
2020							137,3	92,5

<sup>1</sup> L'élasticité actuelle pour le Bénin

<sup>2</sup> L'élasticité pour l'ensemble de l'Afrique

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M Martin HOUNDONUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,  
l'Environnement et des Ressources en Eau  
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DU BENIN



Fraternité - Justice - Travail

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de  
Développement de l'Agriculture  
Africaine (PDDAA)

# BENIN

## Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

**L**e Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

# CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée, et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient : (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

## REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois niveaux :

**i. La revue mutuelle au niveau continental** : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation

pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

**ii. La revue par les pairs au niveau régional** : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.

**iii. La revue des progrès au niveau national** : la mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes, ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler les données et les informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois aux niveaux régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

# SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (RESAKSS)

**A**u vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que noeuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest), par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des noeuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des Etats membres à des analyses de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer les leçons qui peuvent être intégrées dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le noeud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA à travers l'ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres noeuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les Etats dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment : les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « Gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques, intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse et la connaissance tout en facilitant un accès adéquat

à l'information stratégique pour les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de prendre des décisions de plus en plus axées sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS WA développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

# SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (BENIN-SAKSS)

**A**u niveau des pays, il est prévu un relais national appelé ASAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par le ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter les meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer des produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et une dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, des services statistiques, des unités de planification, des

- universités, etc. avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national) qui rassemble toutes les parties prenantes : institutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, Partenaires Techniques et Financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le SAKSS national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, de la collecte de données, de l'analyse et de la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc. Cette orientation permet d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national.

## Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole

La coordination de l'élaboration des politiques, stratégies, programmes, et de leur mise en œuvre et suivi au niveau sectoriel, relève des prérogatives du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) définies dans le décret n° 2006-582 du 02 novembre 2006, fixant ses attributions, son organisation et son fonctionnement. Selon les dispositions de ce décret et à la suite du recentrage des rôles, les fonctions essentielles à assumer par le MAEP sont, entre autres :

- La définition de la politique agricole et la coordination des analyses et informations sur : les marchés agricoles, les productions (végétales, animales et halieutiques), les infrastructures et équipements agricoles, et la situation alimentaires et nutritionnelle
- La recherche agricole en vue de la capitalisation, de la coordination de la diffusion et généralisation des informations sur les innovations technologiques, et des résultats de recherche ;
- L'appui aux investissements agricoles à travers la définition des investissements par sous-secteur, la programmation régionalisée des investissements, et la mobilisation de ressources.
- La programmation, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie agricole, et l'exécution des mesures d'accompagnement ;

- L'amélioration du cadre législatif et réglementaire du secteur, notamment par la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières incitatives ;
- La définition, programmation et mise en œuvre des mesures de protection environnementale et sociale, y compris le renforcement du contrôle de conformité des intrants chimiques (engrais, insecticides) et des semences, la facilitation et le suivi de la mise en œuvre du code foncier ;

Six autres fonctions (partagées) doivent être assurées aussi bien par le secteur public que par le secteur privé. Il s'agit de :

- La mise en œuvre de la recherche et la vulgarisation agricoles en partenariat avec les autres acteurs du développement agricole ;
- L'amélioration de la disponibilité et la qualité des services de base fournis aux producteurs et entrepreneurs agricoles, notamment les trois services essentiels que sont l'eau, l'électricité et les télécommunications ;
- L'appui institutionnel aux OPA pour l'organisation des filières agricoles, en suscitant leur structuration et la création des interprofessions par les acteurs eux-mêmes.
- La prospection et l'identification des opportunités d'affaires et la mise à disposition de l'information commerciale correspondante ;
- La facilitation de l'accès au financement pour les exploitants agricoles. Il s'agit d'appuyer les opérateurs dans l'instruction de leurs dossiers de crédit auprès des banques et d'aider ces dernières à procéder aux analyses de risques inhérents à l'agriculture ; et
- Le renforcement et la mise en place des infrastructures collectives marchandes et routières (pistes rurales) destinées à faciliter l'accès aux marchés des producteurs agricoles.

Conformément aux dispositions du décret type définissant la structure-type des ministères en République du Bénin, le MAEP est organisé en : 3 directions centrales, 8 directions techniques et 11 sociétés et offices sous-tutelles dont six Centres Régionaux pour la Promotion Agricole (CeRPA) chargés de la mise en œuvre de la politique agricole au niveau régional, le tout placé sous le Secrétariat Général du Ministère (SGM) qui est chargé entre autres de la centralisation, de la coordination et du suivi des activités des directions centrales, des directions techniques, des sociétés et offices .

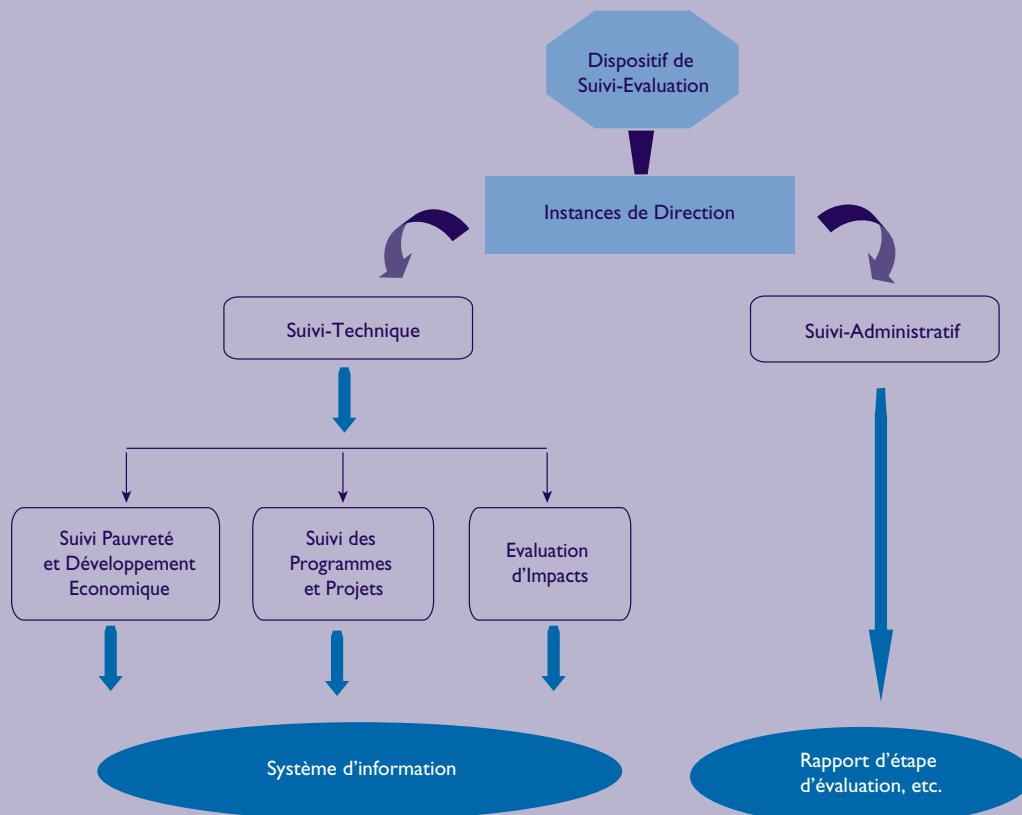
Outre les directions centrales, techniques, sociétés et offices, certains projets spécifiques et parfois à dimension sous régionale et relatifs entre autres au développement des filières, à la maîtrise de l'eau, à la mécanisation agricole, etc., renforcent les actions du ministère. A ce sujet, on peut citer, notamment le Recensement National de l'Agriculture (RNA). Pour permettre aux organisations professionnelles agricoles (OPA) et autres producteurs individuels ou regroupés de disposer d'un cadre de représentation et d'expression d'opinion sur les politiques, stratégies et programmes de développement du secteur, la Chambre Nationale de l'Agriculture (CNA) et les Chambres Départementales de l'Agriculture (CDA) au niveau des départements ont été mises en place.

En dehors des institutions du MAEP, d'autres départements ministériels interviennent au niveau national dans le secteur pour l'évaluation des politiques et le suivi de la mise en œuvre des programmes. Ainsi par Décret N° 2008-107 du 10 mars 2008, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation de l'Action Publique (MPDEAP), en ces Articles 1<sup>er</sup>, 52, 55, 58 et 61, que la définition, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques sont assignés aux Directions Techniques du MPDEAP au Bénin.

Au niveau national, le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies pour le développement économique et social est assuré par la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD), la Direction Générale du Suivi des Projets et Programmes (DGSPP) et les Directions Départementales de la Prospective et du Développement. De façon générale, les activités de suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et stratégies comportent deux dimensions bien distinctes mais complémentaires : le suivi administratif de l'exécution des programmes et le suivi technique du développement. Le dispositif se présente comme suit :

- **Le suivi administratif de l'exécution des programmes.** Cela consiste à s'assurer que les responsables des programmes et actions les exécutent selon un échéancier bien établi, et qu'ils rendent compte selon des rapports et des indicateurs « agréés ». Spécifiquement, il s'agit : (i) du suivi de l'exécution des programmes dans les différents axes par les ministères techniques et les structures sous tutelle ; (ii) de la coordination des activités d'élaboration des rapports d'avancement et de révision des stratégies et des programmes prioritaires ; (iii) de la coordination du dialogue sur les politiques et programmes avec les parties prenantes, y compris les sectoriels et les partenaires

Graphique I – Dispositif du suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies pour le développement économique et social



au développement et (iv) de l'organisation des revues annuelles.

- **Le suivi technique du développement.** Cela consiste à mesurer ce qui est atteint eu égard aux objectifs stratégiques, et d'évaluer les effets de ce qui est fait. Spécifiquement, il s'agit de mesurer à l'aide d'études et d'indicateurs précis les progrès dans la mise en œuvre des programmes et dans l'atteinte des objectifs de développement économique et social, et aussi d'évaluer l'impact des actions spécifiques sur les objectifs de développement. Le suivi technique du développement comporte trois dimensions :
- **Le suivi statistique du développement économique et social :** Il s'agit de mesurer les acquis au fil du temps dans les différentes dimensions du développement, notamment la pauvreté et les conditions de vie des ménages, la croissance économique, le développement des services d'infrastructures, le développement social et la gouvernance. Ce suivi est typiquement de la responsabilité des structures spécialisées en matière de production et gestion des statistiques telles que l'INSAE et les services statistiques des ministères techniques.
- **Le suivi de l'exécution des programmes et projets :** Il s'agit de suivre/constater l'exécution physique des programmes et projets inscrits dans le PAP dans les différents ministères. Ce suivi est typiquement de la responsabilité des structures centrales de planification (Direction Générale du Suivi des Programmes et Projets) et des DPP au sein des ministères. Cela peut être couplé avec un suivi financier où intervient alors la Direction Générale du Budget.
- **L'évaluation d'impacts des politiques et programmes :** Cela consiste à mesurer l'impact d'un programme particulier dans un secteur donné sur les objectifs de développement (croissance, pauvreté et développement social), souvent à l'aide d'études quantitatives. Ces analyses quantitatives sont souvent enrichies des résultats d'enquêtes de perception auprès des bénéficiaires, ce qui consiste à apprécier les qualités des services selon l'opinion des usagers.
- **La coordination** s'effectue au niveau du suivi administratif de l'exécution des programmes et du suivi technique du développement et l'évaluation est assurée par le Bureau d'Évaluation de l'Action Publique (BEAP).

Le Bénin est à sa deuxième génération de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (SRP) qui vient à échéance en décembre 2009. En tant que cadre de

référence en matière de développement socio-économique du Bénin et document référentiel de dialogue entre les Partenaires Techniques et Financiers, le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la SRP se présente comme suit en Graphique 2 :

Ce dispositif institutionnel participatif comprend les quatre niveaux : national, sectoriel départemental et local. Au niveau national, le comité de pilotage est une instance d'orientation présidée par le ministre en charge du développement et comprenant tous les autres ministres. Il définit les grandes orientations politiques et stratégiques, et en supervise l'exécution à travers les rapports annuels d'avancement. Le comité gouvernement/partenaires est co-présidé par le Ministre en charge du Développement et de l'Économie et un représentant des partenaires, et constitue l'organe privilégié de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers du Bénin. La Cellule de Suivi des Politiques Économiques et Financières (CSPEF : Ex-CSPRES – Cellule de Suivi des Programmes de Réformes Économiques et Structurelles) est la cheville ouvrière du dispositif et est responsable du suivi de la mise en œuvre de la SCRP dans tous les domaines.

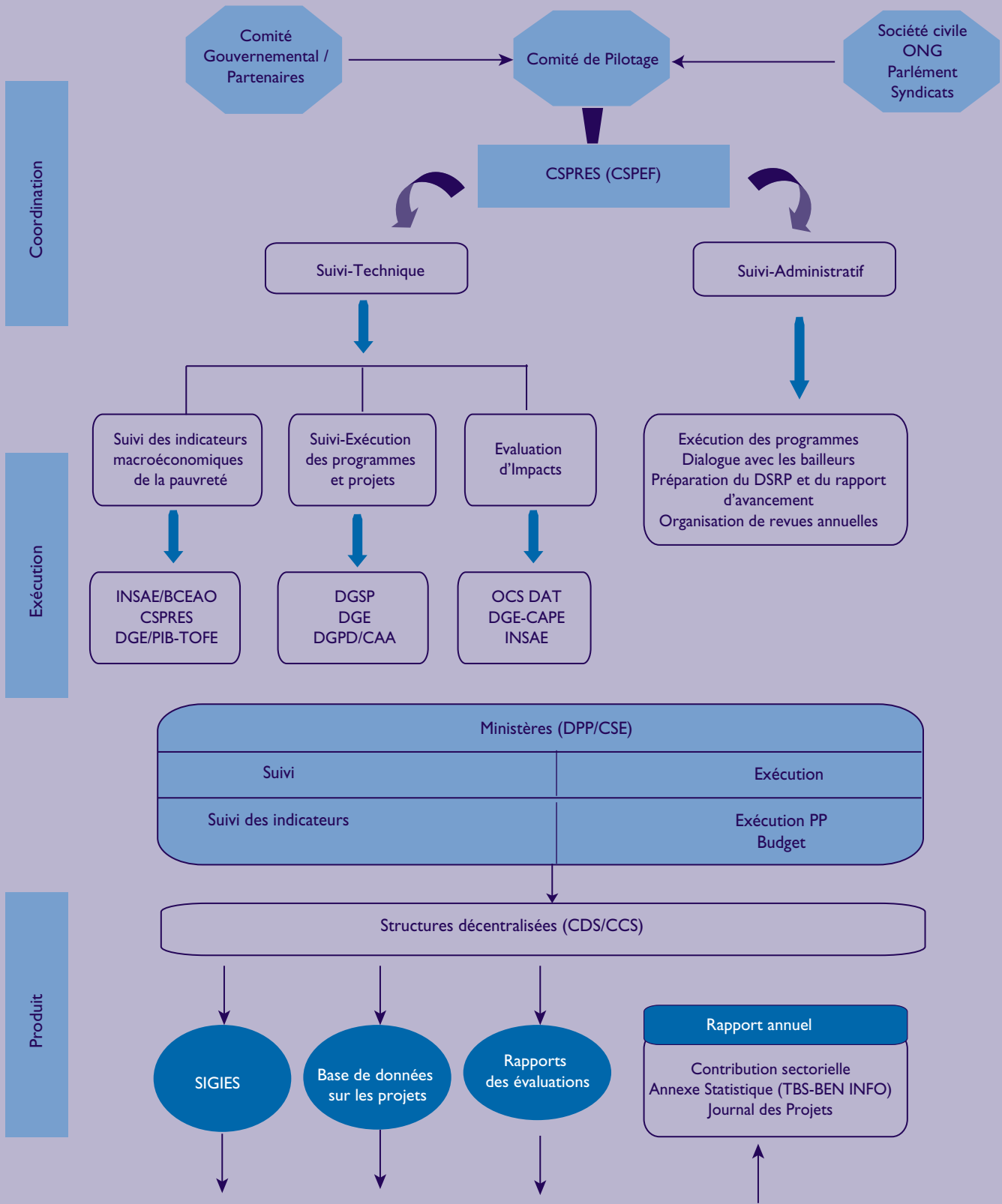
La remontée de l'information pour le suivi est assurée par les ministères sectoriels, les Institutions et Offices de l'État.

## Forces et atouts du dispositif

Au regard des éléments des états des lieux, il ressort ce qui suit :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) compte parmi ses structures la Direction de la Programmation et de la Prospective organisée en services dont les suivants :
- Service Analyse et Prévision Sectorielle (SAPS) : il propose des axes de la politique agricole nationale en liaison avec les différentes structures en charge des sous-secteurs qui composent le secteur agricole, veille à l'analyse de la politique dans une approche déconcentrée à travers des organes déconcentrés jusqu'au niveau des Communes, et l'intégration de la politique agricole nationale dans les politiques régionales et internationales;
- Cellule de Suivi-évaluation (CSE) : elle impulse et veille à la Planification des activités au niveau de l'ensemble des structures, fait le suivi de la mise en œuvre des activités, des projets et programmes ainsi que le point de l'avancement et rend compte périodiquement à la Direction Générale de Suivi des

Graphique 2 – Dispositif du suivi et de la mise en œuvre de la SRP



- Projets et Programmes du Ministère en charge du Développement ; organise des revues trimestrielles et annuelles du secteur ; élabore en liaison avec le service en charge du budget les rapports de performance du secteur. Pour ce faire, un dispositif de suivi-évaluation est en train d'être mis en place ;
- Service Planification et Programmation (SPP) : il organise sur la base des orientations du Gouvernement et des programmes soutenant la stratégie du secteur, la programmation du budget d'investissement du secteur dans une approche budget-programme soutenu par un Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) triennal glissant ;
  - Service Statistique (SS) : il conçoit et réalise toutes les actions de collecte des données et informations sur le secteur agricole en liaison avec les autres structures régionales comme les CeRPA et avec l'appui technique si nécessaire de l'INSAE ; organise les recensements partiel ou national sur le secteur agricole ; organise la documentation et toutes les questions relatives à l'information agricole.
  - En dehors du MAEP, il existe aussi d'autres structures de suivi-évaluation qui collectent et diffusent des données qui concernent la vie du secteur agricole. Il s'agit de l'INSAE qui non seulement mène des activités renseignant les gouvernement, les partenaires et autres acteurs sur les performances du secteur, mais abrite le Conseil National de Statistique (CNSA) qui est l'organe de décision en matière de statistiques ; l'Observatoire de Changement Social (OCS) qui fait le suivi-évaluation des impacts des actions du secteur agricole sur les populations ; la direction générale de suivi des projets et programmes qui suit les ministères sectoriels dans la mise en œuvre des projets et programmes inscrits au PAP de la SCRP.
- Insuffisance de fonctionnalité pour l'instant, du dispositif de suivi-évaluation surtout au niveau des communes et département ;
  - Manque de synergie et d'interrelations entre le dispositif de coordination et d'évaluation des politiques au niveau national et celui mis en place par le MAEP ;
  - Prise en compte insuffisante des nombreuses données statistiques générées par les autres acteurs du secteur au niveau central ;
  - Niveau de désagrégation des données statistiques encore insuffisant ;
  - Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières au niveau ;
  - Manque de fiabilité des statistiques produites en raison de non mise en place du dispositif permanent de collecte des données statistiques ;
  - Absence de Recensement National Agricole qui n'a jamais été réalisé au Bénin; le premier est en cours mais rencontre des difficultés.
  - Absence de réseau informatique ;
  - Faible niveau d'informatisation du système ;
  - Manque d'outils appropriés de collecte, d'analyse et d'interprétation des données ;
  - Absence de cadre de concertation formalisé au niveau de la DPP/MAE et des CeRPA dans le domaine du SE.

### **Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant**

Il ressort du diagnostic fait que les points faibles du dispositif actuel de coordination, de suivi-évaluation de la politique, stratégie et programmes, se situent au niveau des institutions chargées de l'animer. Les améliorations à apporter devraient donc viser prioritairement les aspects institutionnels aussi bien au niveau sectoriel que national.

Le nœud national du SAKSS prendra corps autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seraient renforcés pour impulser rapidement l'efficacité en matière de capitalisation, de diffusion, de circulation, et de mise à disposition des informations pour une prise de décision. Ainsi la coordination du nœud sera assurée par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Sont impliqués dans le réseau les structures nationales de recherche membres du système national de recherche agricole (SNRA), les structures ayant à charge la collecte de données statistiques (INSAE et les services statistiques des ministères sectoriels), les

### **Quelques faiblesses et contraintes**

En dépit des atouts soulignés, la coordination et le suivi-évaluation de la politique agricole reste confrontée à des faiblesses et contraintes majeures à lever pour l'améliorer. Il s'agit notamment de :

- Difficultés de production et de circulation de l'information et de fonctionnalité des niveaux départemental et local du dispositif institutionnel de suivi de la SCRP.
- Manque d'analyse approfondie jusqu'au niveau de stratégie d'intervention dans certains documents de politiques du secteur agricole des années 2000;

différentes organisations de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs, agroalimentaires, et de la société civile.

Le pilotage de ce dispositif sera assuré par un comité représentatif à l'instar du Comité de Pilotage de la SCRP dont le rôle sera de s'assurer que le programme du nœud demeure pertinent pour la coordination et le suivi évaluation de la politique agricole. Il aura, entre autres, à :

- Faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du nœud et des recommandations sur les priorités sous-jacentes par rapport à la réalisation des objectifs nationaux du PDDAA ;
- Faire la revue annuelle des rapports d'activités techniques et financiers ;
- Evaluer régulièrement l'impact des résultats du nœud ;
- Identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des impacts du nœud ;
- Veiller à la diffusion et à l'utilisation des résultats du nœud.

Les missions du nœud seront, entre autres, de :

- Approuver les plans stratégiques et d'actions de mise en œuvre du PNIA ;
- Définir les priorités et adopter un plan d'action à moyen et long termes du nœud ;
- Surveiller et coordonner les actions de l'ensemble

des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme

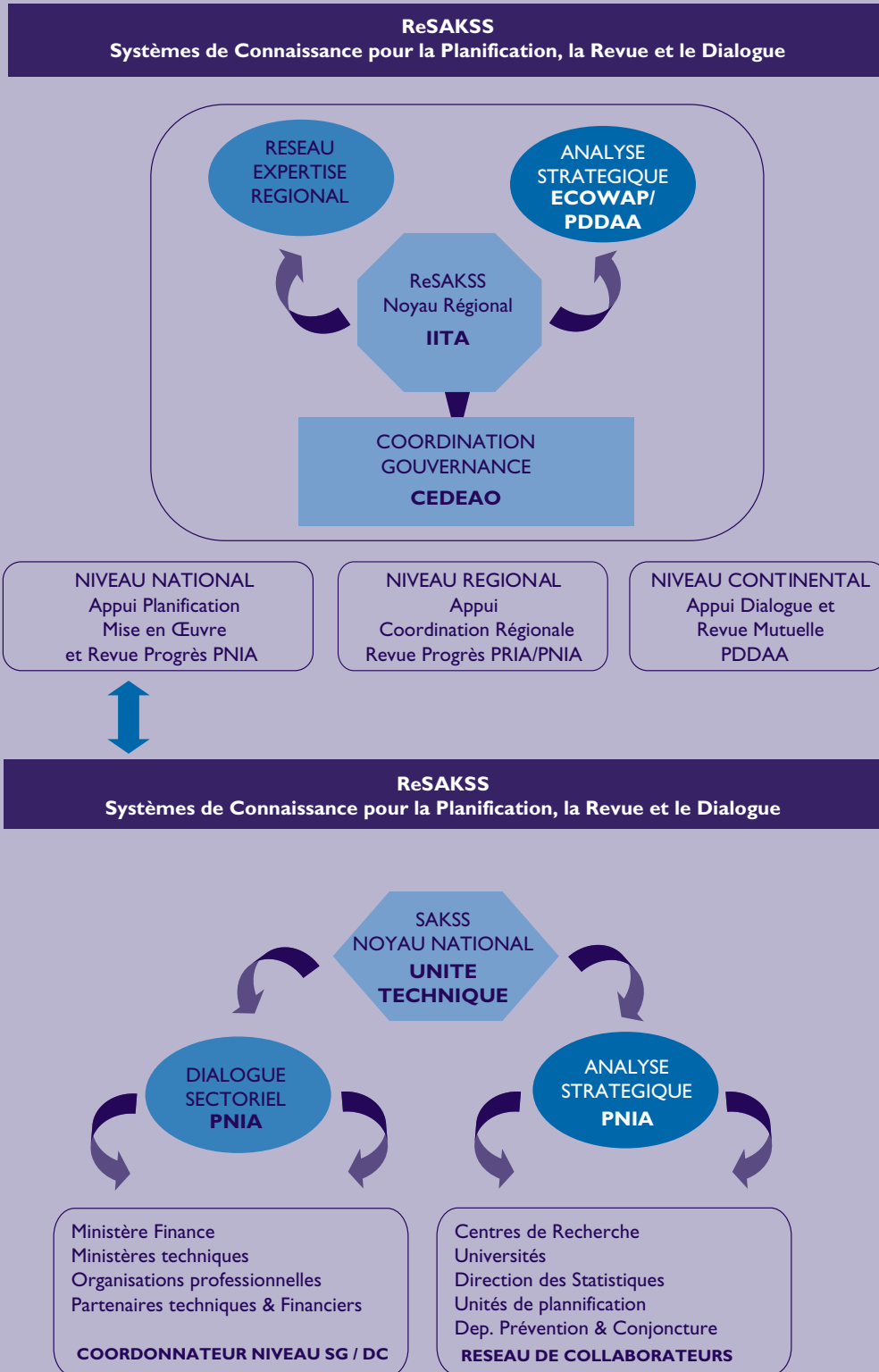
- Contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets ;
- Faire le plaidoyer pour que l'agenda du PDDAA soit inscrit dans les priorités nationales et sous régionales.

Un secrétariat technique, avec un coordonnateur national à sa tête assurera la gestion du nœud. Sa mission sera de veiller à la bonne exécution du programme de travail arrêté par le comité de pilotage. Il s'appuiera sur un réseau d'utilisateurs et de fournisseurs de connaissance au niveau national et régional, particulièrement sur le nœud ReSAKSS WA, les centres nationaux d'expertise, des groupes de travail thématiques couvrant les principaux domaines d'ECOWAP/PDDAA existant seront mise à contribution. Un comité d'experts sera aussi mise en place pour appuyer le secrétariat technique.

Pour mener à bien cette mission, il s'agira de :

- Mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation ;
- Elaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ;
- Elaborer des procédures d'évaluation des actions ;
- Définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données et publier les résultats.

Graphique 3 – Dispositif de coordination et de suivi-évaluation de ECOWAP/PDDAA au niveau national et régional





*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Bénin avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE DU BENIN

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche; Ministère de l'Economie et des Finances; Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernemental; Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature; Ministère du Commerce; Ministère de l'Industrie; Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique; Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé du Transport; Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Personnes ressources:** Secrétaire Général du MAEP, M. Aly BOUCO IMOROU : (+229)21 300410; Directeur de la Programmation et de la Prospective, M. Assogba HODONOU : (+229) 21 300289; Cellule PNIA, M. Christophe K.T. MEDENOU (+229)95843324 et M Martin HOUNDONUGBO (+229)95421526; Cellule CEDEAO, M. Mohamed ASSANI (+229)95961966.